

Natalité et législation en Europe de l'Est

EN matière de natalité, comme en matière de législation à caractère démographique, les évolutions enregistrées depuis une vingtaine d'années dans les pays d'Europe de l'Est présentent de grandes analogies.

La natalité y a généralement diminué de façon sensible (tableau I et graphique 1) après l'adoption en 1955-1957 (sauf en RDA) de législations libéralisant l'avortement ; dans la plupart de ces pays, notamment dans les régions les moins industrialisées, les pratiques contraceptives étaient assez peu répandues et l'avortement est devenu progressivement un moyen privilégié de régulation des naissances. Par ailleurs, la participation des femmes à l'activité profession-

nelle a fortement augmenté, atteignant des taux nettement plus élevés qu'en Europe occidentale (tableau II). Enfin depuis cinq ou dix ans, des mesures ont été prises dans la plupart des pays socialistes pour relever la natalité : les uns instituent des limitations plus ou moins sévères à l'avortement (1) (Tchécoslovaquie, Hongrie, Bulgarie et surtout Roumanie), les autres visent de différentes façons à atténuer les difficultés qu'ont les femmes à concilier activité professionnelle et maternité.

(1) En même temps d'ailleurs qu'un effort a généralement été fait pour favoriser la diffusion des méthodes contraceptives.

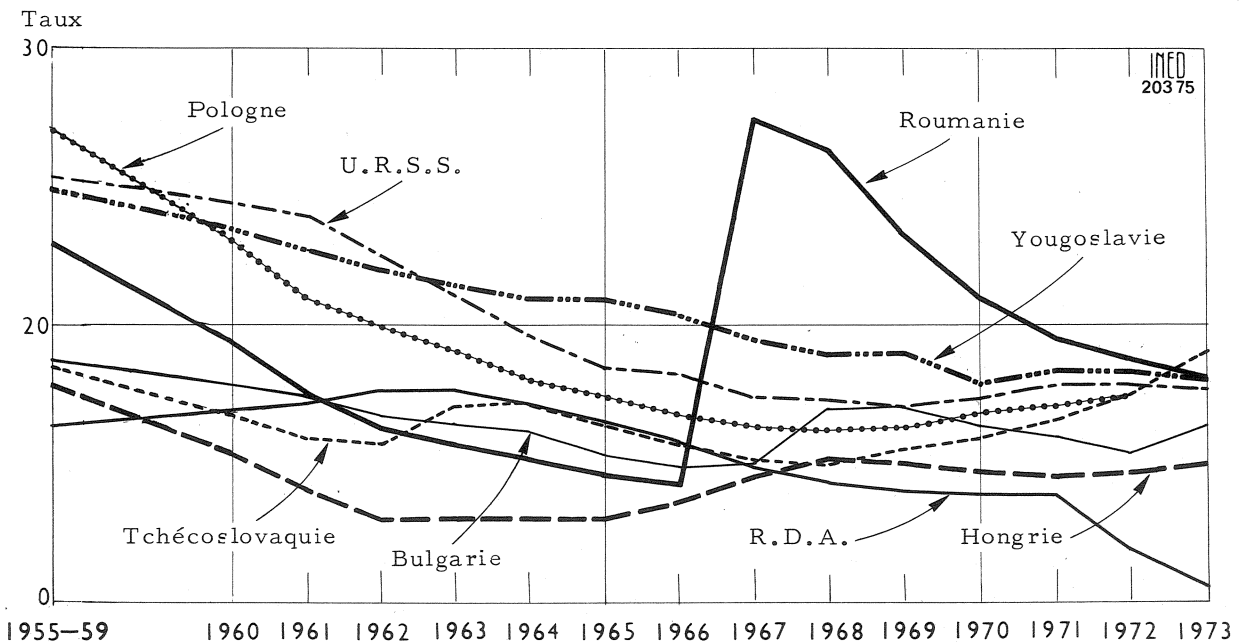


Tableau I. Taux de natalité

1955 1959	1961	1962		1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
18.7	17.4	16.7	Bulgarie	16.4	16.1	15.3	14.9	15.0	16.9	17.0	16.3	15.9	15.3	16.3
18.5	15.8	15.7	Tchécoslovaquie	16.9	17.2	16.4	15.6	15.1	14.9	15.5	15.9	16.5	17.4	18.8
16.3	17.2	17.7	RDA	17.6	17.2	16.5	15.7	14.8	14.3	14.0	13.9	13.8	11.8	10.6
17.8	14.0	12.9	Hongrie	13.1	13.1	13.1	13.6	14.6	15.1	15.0	14.7	14.5	14.7	15.0
27.1	20.9	19.8	Pologne	19.2	18.1	17.3	16.7	16.3	16.2	16.3	16.8	17.1	17.4	
22.9	17.5	16.2	Roumanie	15.7	15.2	14.6	14.3	27.4	26.3	23.3	21.1	19.6	18.8	18.1
24.8	22.7	21.9	Yougoslavie	21.4	20.8	20.9	20.3	19.5	18.9	18.9	17.8	18.3	18.2	18.0
25.3	23.8	22.4	URSS	21.2	19.6	18.4	18.2	17.4	17.2	17.0	17.4	17.8	17.8	17.7

En dehors de la RDA, qui n'a libéralisé l'avortement qu'en 1972, la tendance générale de la natalité depuis la fin des années 60 est à la stabilisation (URSS, Yougoslavie, Hongrie, Bulgarie) ou à l'augmentation (Pologne et surtout Tchécoslovaquie). Le cas de la Roumanie est très particulier : après l'augmentation spectaculaire du nombre des naissances provoquée par le brutal changement de législation concernant l'avortement intervenu fin 1966, la natalité n'a cessé de décroître mais le niveau atteint en 1973 est encore sensiblement supérieur au point bas de 1966.

L'expérience de ces pays est spécialement intéressante parce qu'elle illustre le problème de la difficile conciliation de l'activité professionnelle féminine et des tâches maternelles.

Le tableau II montre que désormais dans ces pays (sauf en Yougoslavie et en Roumanie) la participation féminine à la vie active correspond sensiblement à la proportion des femmes dans la population.

Tableau II
Proportion des femmes
dans la population active (%)

	1962	1972
Bulgarie	37,4	46,1
Tchécoslovaquie	43,6	47,4
RDA	46,0	48,8
Pologne	34,4	40,8
Roumanie	27,3	32,1
URSS	48,0	51,0
Hongrie	36,5	42,1
Yougoslavie	28,7	32,4
France	34,6	37,6

L'égalité complète des droits entre les deux sexes n'est vraiment réalisée que lorsque la femme est matériellement indépendante, ce qui l'incite au travail rémunéré ; en outre, il ne peut être fait appel à la main-d'œuvre étrangère, comme en Occident, pour accroître le volume de la population active ; l'emploi féminin devait donc augmenter d'autant plus que la formation des filles par l'enseignement, à tous les niveaux, a été fortement encouragée. Si leur participation dans les centres de formation professionnelle est assez faible, les femmes représentent 50 % ou davantage des effectifs

dans les lycées et les écoles de métier et tout près de la moitié dans l'enseignement supérieur (tableau III).

Tableau III
Proportion des femmes dans les grandes écoles
et les universités

	1960-1961	1972-1973
Bulgarie	39,3	51,8
Tchécoslovaquie	37,1	38,9
RDA	24,9	49,9
Pologne	41,3	49,1
Roumanie	33,5	40,5
URSS	43,0	49,0
Hongrie	37,9	46,8
Yougoslavie	29,1	39,6
France (1)	42,8	48,2

(1) Universités seulement.

Notons que les inégalités de fait entre hommes et femmes, en matière de salaire ou d'accès aux postes de responsabilité demeurent cependant marquées. En 1969, en Bulgarie, 67 % des femmes et 38 % des hommes gagnaient moins de 100 leva par mois. En 1972, en Pologne, 54 % des femmes et 18 % des hommes gagnaient moins de 2 000 zloty. Et dans l'industrie hongroise, en 1972, 45 % des femmes et 12 % des hommes gagnaient moins de 2 000 forint par mois alors que 40 % des hommes et 5 % des femmes gagnaient plus de 3 000 forint (1). Le décalage dans la formation pour les actifs des deux sexes de plus de 35 ans explique en partie ces différences de rétribution (2) mais aussi la plus faible proportion de femmes dans les postes de direction comme dans le secteur politique d'ailleurs. En revanche, dans certaines professions qu'on pourrait qualifier de libérales au sens large, la proportion des femmes est très élevée et explique leur quota dans l'enseignement supérieur.

(1) La plupart des statistiques citées ici proviennent d'un article des « Mitteilungen aus der Arbeitsmarkt und Berufsforschung » (1/1975) et des Annuaire nationaux ; 1 forint = 0,196 F.

(2) En RDA, 47 % des femmes actives et seulement 20 % des hommes actifs sont sans formation professionnelle complète ; en 1972, en Tchécoslovaquie, les femmes représentaient 23 % des actifs ayant reçu une éducation supérieure et 45 % des actifs ayant reçu une éducation moyenne.

L'égalité des chances ne saurait être contestée par une résistance masculine comme en témoigne l'importance de la représentation féminine dans certaines professions « nobles » (bien qu'elles soient moins rétribuées qu'en France) ; ce serait plutôt les difficultés à concilier responsabilités maternelles et responsabilités professionnelles qui freinent l'ascension des femmes dans les hiérarchies.

Lorsqu'ils décidèrent de prendre des mesures visant à redresser la tendance décroissante de la natalité, les gouvernements des pays de l'Est accordèrent une priorité à la création d'organismes d'accueil de l'enfant depuis sa naissance jusqu'à l'âge d'entrée officielle à l'école, 6 ans en général (crèches, écoles maternelles et enfantines, ou garderies, etc.).

Accueil de l'enfant. Les plans des pays socialistes ont développé fortement, depuis 1960, la construction d'organismes d'accueil pour les bébés et les enfants d'âge pré-scolaire. Le tableau IV fournit les pourcentages d'enfants hébergés en 1972. Les plans en cours prévoient un développement de ces organismes : en Roumanie par exemple, 64 % des enfants de 3 à 6 ans devraient pouvoir être accueillis dans des jardins d'enfants cette année.

Tableau IV
Pourcentage des enfants accueillis
dans des organismes collectifs. 1972 en %

	Enfants	
	2 ans	3 à 6 ans
Bulgarie	12	65
Tchécoslovaquie	9	57 (1)
RDA	28 (2)	77
Pologne	5	39
Roumanie	3	44
URSS	9	44
Hongrie	10	54

Source : Annuaire statistiques des pays.
(1) Le plan prévoit 65 % en 1975.
(2) 35 % en 1973.

Indiquons, à titre de comparaison, qu'en 1972-1973, 87 % des enfants de 3 à 5 ans fréquentaient en France des écoles maternelles et que 22 % des enfants de 2 ans étaient dans des jardins d'enfants. Il y avait fin 1973, 51 000 places dans des crèches ce qui représente environ 3 % des enfants de moins de 2 ans.

Dans les écoles primaires on a développé également les organismes qui permettent de garder les jeunes toute la journée soit pour faire leurs devoirs, soit pour des activités récréatives (en RDA, 60 % des élèves du secondaire profitent du système ; en Bulgarie, 20 % des élèves du primaire sont dans ce cas).

Congé de maternité. Dans tous ces pays existent depuis longtemps des congés de maternité

rétribués, analogues dans leur principe aux congés de maternité de 14 semaines accordés en France. Les durées varient : 18 semaines en Pologne, 26 semaines en Tchécoslovaquie, 8 semaines en URSS, 16 semaines en Bulgarie (18 pour la deuxième et la troisième naissance), 20 semaines en Hongrie, 18 semaines (depuis 1972) en RDA, 16 semaines en Roumanie et 15 semaines en Yougoslavie; depuis les années 70, la plupart de ces pays ont ajouté des congés de deux à trois ans non rétribués ou payés.

En Pologne, depuis la loi de 1972, toute femme qui travaille a le droit de prendre un congé de trois ans non payé après la naissance, période comptée dans la retraite ; si elle a un autre enfant, le congé peut être prolongé de trois ans ; la femme peut interrompre son congé quand elle le désire et reprendre le travail dans les trente jours. La femme doit être réintégrée dans le même poste ou dans un poste analogue à salaire identique.

En Tchécoslovaquie, depuis 1970, il existe un congé de deux ans après la naissance, payé, à partir du deuxième enfant, au quart environ du salaire mensuel moyen.

En Bulgarie, depuis 1973, les mères prennent, en plus du congé de maternité, un congé (payé au niveau du salaire minimum) de six mois pour le premier enfant, de quatre mois pour le deuxième, de huit mois pour le troisième.

En Roumanie, les mères d'enfants de moins de 6 ans peuvent travailler à mi-temps et leur retraite est calculée sur la base d'un plein temps ; en RDA, le travail féminin à mi-temps est très répandu parmi les jeunes mères.

Les préoccupations à l'égard de ce problème du travail féminin et du relèvement de la natalité que l'on trouve dans la presse et dans les débats publics et qui conduisent à ces législations sont significatives. Les sociétés européennes orientales et occidentales, qu'elles reposent sur la propriété collective des moyens de production ou sur les lois du marché, ont en commun la recherche de l'amélioration continue du niveau de vie ; ce sont des sociétés de consommation ou qui aspirent à le devenir. Or, une société de consommation nécessite beaucoup de travail malgré tous les progrès de la productivité (progrès qui se ralentissent à mesure que l'économie devient davantage tertiaire). L'accroissement des loisirs et la diminution de l'horaire annuel de travail favorisent alors une participation croissante des femmes au travail ; elle devient possible à partir du moment où le modèle moyen de natalité est de deux enfants ou de deux à trois enfants ; la tendance apparaît donc irréversible. Encore faut-il et faudra-t-il de plus en plus concilier le travail à l'extérieur et le « maternage » de ces deux ou trois enfants.

La taille des familles en RFA

Le recensement de 1970 permet d'apprécier les mouvements de la fécondité en RFA depuis le début du siècle. Nous avons extrait d'un excellent article paru dans *Wirtschaft und Statistik* (1) sur ce thème, deux graphiques qui montrent une évolution dans la composition des familles assez analogue aux mouvements constatés en France.

Le graphique 1 donne la proportion des naissances légitimes de rang 1, 2, 3 et 4 et davantage selon l'année de naissance de la femme ainsi que le nombre moyen total d'enfants. On constate, comme en France, un point haut pour les générations de 1931 à 1933, la diminution constante des familles de 4 enfants et plus, alors que celles de 1, 2 enfants augmentaient entre les générations nées entre 1900 et 1931 à 1935, la stabilité des familles de 3 enfants entre les générations nées de 1900 à 1925 et la légère remontée de ce modèle de 3 enfants jusqu'aux générations de 1933.

Le graphique 2, qui fournit le nombre d'enfants légitimes au moment du recensement pour 1 000 femmes allemandes d'après leur année de naissance, confirme ces tendances. L'examen de la période allant des femmes nées de 1881 à 1885 à celles nées de 1936 à 1940 montre clairement :

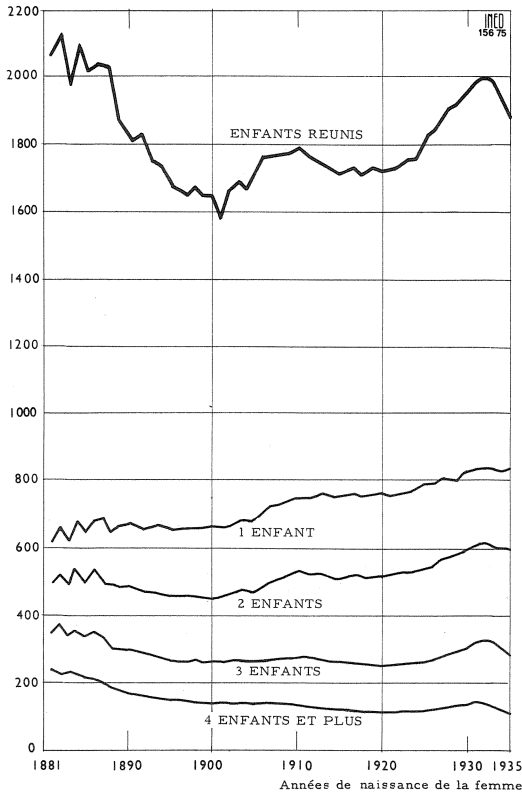
- a) la réduction importante des familles sans enfant ;
- b) l'accroissement de la proportion des familles de 1 enfant, de 2 enfants (plus forte) et de 3 enfants (plus modeste) ;
- c) la réduction des familles de 4 enfants et plus par rapport aux générations les plus vieilles mais cependant avec une augmentation pour les générations nées entre 1926 et 1935 (qui avaient en 1970 de 35 à 44 ans), par rapport à la fécondité de celles nées entre 1911 et 1925 (ce qui correspond à l'élévation de la fécondité générale en Europe occidentale entre 1956 et 1964).

P. L.

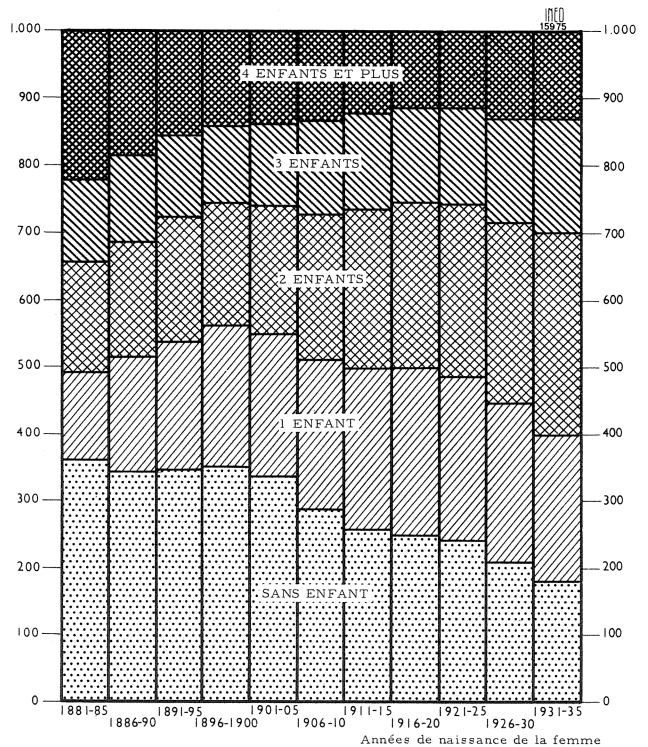
(1) Erst und Zweitehen und Kinderzahl der Frauen. Karl Schwartz. *W. und St.* 1/75.

SOMMAIRE « POPULATION » N° 3 — Juin 1975

J. VALLIN J.-C. CHESNAIS	Les accidents de la route. Mortalité et morbidité depuis 1953.
H. LE BRAS	Mortalité actuelle en Europe.
J.-N. BIRABEN	Quelques aspects de la mortalité en milieu urbain.
J.-C. CHESNAIS	Population des bacheliers en France. Projections jusqu'en 1995.
F. DARNAUD	Les accouchements multiples.
J.-N. BIRABEN	Conjoncture démographique en France.
***	Chronique de la coopération.



Graphique 1



Graphique 2